

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Objet**

**Association  
Hauts de  
Garonne  
Développement-  
Cotisation 2019.  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

**Absent excusé :**

M. LE BARS

**M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réussite de certains projets est subordonnée à une réelle intercommunalité. Il est donc proposé, comme les années précédentes, de confier certaines missions à l'association Hauts de Garonne Développement, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'économie et d'emploi.

En 2018, l'Agence Hauts de Garonne Développement s'est investie dans :

- le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises,
- l'animation et gestion de pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec les Clubs d'entreprises et les acteurs de l'économie,
- la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole et les autres partenaires.

Le montant de la cotisation lié au fonctionnement de Hauts de Garonne Développement est fixé à la somme globale de 16 756€ au titre de l'année 2019. Ce dernier est calculé sur la base du nombre d'habitant de la Commune.

Ces missions donnent lieu au versement d'une subvention communale qui, pour l'année 2019, s'élève à 16 756€. Par ailleurs, l'ensemble des missions est inscrit au sein de la convention ci-jointe entre la Ville et l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « Hauts de Garonne Développement » ;

Vu le bilan 2018 pour la Ville de Floirac ci-joint ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 20 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement de la subvention communale de 16 756€ à Hauts de Garonne Développement.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chap. 65 - Article 6574-824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre :

Abstention :

**M. le Maire ne participe pas au vote**